

Avis d'enquête publique relative à la modification n° 1 du schéma de cohérence territoriale de SELESTAT et sa région

Par arrêté en date du 11 février 2019, le président du PETR SELESTAT - ALSACE CENTRALE a organisé l'enquête publique relative à la modification n° 1 du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de SELESTAT et sa région.

Le projet de modification prévoit de compléter les dispositions du document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT afin d'introduire une possibilité dérogatoire d'ajout aux possibilités contingentées d'extensions urbaines hors « *enveloppes bâties de référence* » délimitées par le DOO les surfaces de certains terrains agricoles, naturels ou forestiers non bâtis qui ont été intégrés à ces enveloppes bâties, dès lors que ces terrains présentent une continuité physique avec des espaces agricoles, naturels ou forestiers et que leur destination agricole, naturelle ou forestière est garantie par le document local d'urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera à partir du **vendredi 1^{er} mars 2019 à 8 heures, jusqu'au lundi 1^{er} avril 2019 à 17 heures inclus**.

Au terme de cette enquête, la modification du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de SELESTAT et sa région, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, pourra être approuvée par délibération du comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) SELESTAT - ALSACE CENTRALE.

Madame Valérie GOBYN, architecte, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le vendredi 1^{er} mars 2019, de 9 à 12 heures, dans les locaux de la communauté de communes de SELESTAT, situés 1 rue Louis Lang à SELESTAT ;
- le mercredi 6 mars 2019, de 14 à 17 heures, dans les locaux de la communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM, situés 24 rue Maréchal Foch à MARCKOLSHEIM ;
- le vendredi 22 mars 2019, de 14 à 17 heures, dans les locaux de la communauté de communes de la VALLEE DE VILLE, situés 1 rue Principale à BASSEMBERG ;
- le vendredi 29 mars 2019, de 14 à 17 heures, dans les locaux de la communauté de communes du VAL D'ARGENT, situé 11a rue Maurice Burrus à SAINTE CROIX AUX MINES.

Pendant toute la durée de l'enquête définie ci-dessus, le public pourra consulter gratuitement un exemplaire sur support papier du dossier d'enquête :

- dans les locaux du PETR SELESTAT ALSACE CENTRALE, situés Hôtel d'Ebersmunster (2^e étage), 7 rue du Sel à SELESTAT, siège de la présente enquête publique ;
- au siège de la communauté de communes de SELESTAT, situé 1 rue Louis Lang à SELESTAT ;
- au siège de la communauté de communes de la VALLEE DE VILLE, situé 1 rue Principale à BASSEMBERG ;
- au siège de la communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM, situé 24 rue Maréchal Foch à MARCKOLSHEIM (fermeture à 16h30 le vendredi) ;

aux jours et heures habituels d'ouverture de ces services au public, soit du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Une version numérique du dossier d'enquête sera également consultable :

- sur un poste informatique dans les locaux du PETR SELESTAT ALSACE CENTRALE, à l'Hôtel d'Ebersmunster (2^e étage), 7 rue du Sel à SELESTAT, siège de la présente enquête publique, aux jours et heures susmentionnés
- sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/ep-scot-selestat>, pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre d'enquête est tenu à la disposition du public dans chacun des cinq lieux d'enquête mentionnés ci-dessus, pour lui permettre de consigner ses observations et propositions. Celles-ci pourront également être adressées par voie postale au siège du PETR SELESTAT - ALSACE CENTRALE, BP 20195, 67604 SELESTAT CEDEX, avec la mention « *Enquête publique - Modification du SCoT* ». En outre, les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par la commissaire enquêtrice aux lieux, jours et heures mentionnés ci-dessus. Enfin, elles pourront également être consignées sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dont l'adresse est mentionnée ci-dessus ou par courrier électronique adressé à : ep-scot-selestat@mail.registre-numerique.fr

Le rapport et les conclusions motivées rendus dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête par la commissaire enquêtrice seront rendu publics par voie dématérialisée sur le site internet du PETR SELESTAT - ALSACE CENTRALE (<http://selestat-alsace-centrale.fr>) ainsi que dans les locaux du PETR, Hôtel d'Ebersmunster (2^e étage), 7 rue du Sel à SELESTAT durant un an à compter de la clôture de l'enquête. Pendant cette même durée, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera également tenue à la disposition du public à la préfecture du BAS-RHIN, ainsi qu'au siège des communautés de communes et dans les mairies des communes concernées, situées dans le périmètre du SCoT DE SELESTAT et sa région.

Le projet de modification du SCoT de SELESTAT et sa région relève de la compétence du PETR SELESTAT - ALSACE CENTRALE, présidé par M. Marcel BAUER, à qui des informations complémentaires relatives au projet de modification et à la présente enquête publique peuvent être demandées par voie postale à l'adresse suivante : M. le Président du PETR SELESTAT - ALSACE CENTRALE, BP 20195, 67604 SELESTAT CEDEX. Ces informations peuvent aussi être obtenues auprès de M. Jean-Philippe STREBLER, directeur du PETR SELESTAT - ALSACE CENTRALE, par téléphone au 03 88 92 08 98 ou par courriel à l'adresse jean-philippe.strebler@petr-selestat.fr